

Nice

# Sophie Henry, trait d'union entre administration et Niçois

Nommée le 1<sup>er</sup> avril, la médiatrice de la Ville veut faire connaître un service qui « fait le pont entre l'administration et les administrés ». Et débrouille des situations compliquées

**D**ébrouilleuse de situations cafouilleuses, décodeuse de papiers, Sophie Henry est la médiatrice de la Ville de Nice. Ancienne avocate au barreau de Paris, spécialiste du règlement de litiges

entre entreprises, elle a été nommée le 1<sup>er</sup> avril à la tête de ce nouveau service. Service qu'elle définit comme « une courroie de transmission entre l'administration et les administrés » et qu'elle veut mieux faire connaître.

de voisins ou avec les impôts, on ne se contente pas de dire vous n'avez pas frappé à la bonne porte, on réoriente les gens.

## Un exemple de litige que vous avez réglé ?

On a été saisi par un monsieur qui est locataire de la Ville de Nice. Au départ, il était locataire d'un propriétaire privé. Le bien a été vendu à la Ville. Le locataire n'a pas été prévenu et il a continué à payer son loyer à l'ancien propriétaire. La Ville lui a envoyé un courrier. Il a écrit à plusieurs services, il avait du mal à s'y retrouver et ne voulait pas payer son loyer deux fois. Le dossier a traîné, la Ville a lancé une procédure de recouvrement et le locataire a eu une saisie sur son compte. Il a frappé à notre porte. On a pris attache avec les services de la direction immobilière. Au bout de quelques semaines de recherches, la direction immobilière a confirmé que le



ernandes

## équipe ?

Je suis responsable du service. Je ne suis pas niçoise. C'était une volonté du maire : l'idée, c'était que ce poste soit occupé par quelqu'un qui ne connaisse pas la ville, quelqu'un d'extérieur et sans parti pris. Les qualités d'un médiateur sont impartialité, neutralité et indépendance. En revanche, mon adjointe, Sandrine Filippini, elle, connaît parfaitement le territoire. Notre binôme est complémentaire. Nous travaillons avec deux juristes et une secrétaire.

## Ce service existe-t-il ailleurs ?

Paris a mis en place des médiateurs il y a plus de dix ans, ils traitent des milliers de dossiers chaque année. Cela existe aussi à Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. Une association des médiateurs des collectivités territoriale vient de se créer. C'est une fonction qui est en train de se structurer.

Recueilli par **LAURE BRUYAS**  
lbruyas@nicematin.fr

## Comment la saisir ?

■ Par téléphone: Allô mairie au 39.06.

■ Par courrier: le Médiateur de la Ville de Nice CS 31010 06049 Nice cedex 1

■ Par internet via un formulaire en ligne: Mediateurs.nice.fr

■ Lors des permanences: les lundis, de 14 à 17 heures, et les mercredis, de 9 à 12 heures, au 8, avenue Félix-Faure, 7<sup>e</sup> étage (sans rendez-vous).

## Quelle est votre mission ?

Être au plus près des administrés, et, quand il y a un différend, faire le lien entre l'administration et les administrés. Le médiateur vient faciliter les relations.

## Quel est votre champ de compétences ?

Le médiateur est compétent pour intervenir gratuitement dans tous les litiges qui opposent un administré et l'administration municipale ou métropolitaine sur le territoire niçois. On ne règle pas les litiges privés entre voisins ou avec un syndic. On ne fait pas sauter les PV, on n'a pas de pouvoir. On ne se substitue pas à l'administration. Mais quand on est saisi, à tort, sur un problème

Comment fonctionne votre